

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-45

AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS
COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX
HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE 1) CASTELSARRASIN, DONZAC, FENEYROLS,
LAMOTHE CAPDEVILLE, LA VILLE DIEU DU TEMPLE, LE PIN,
PERVILLE, SAINT AIGNAN et TOUFFAILLES

2) MAS GRENIER

3) LAVIT DE LOMAGNE, MALAUSE, MEAUZAC et VILLEBRUMIER

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux Communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).

3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.

4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) GROSSES REPARATIONS : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

* pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

* pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

II - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

* NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) CASTELSARRASIN Travaux de réfection de toiture de l'église de GANDALOU	16 803	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
2) DONZAC Restauration de la toiture de la chapelle St Martial	17 300	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
3) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Remise en état des toitures de trois bâtiments communaux (BCD, école, appartements école)	6 806	6 806	-	18 %	<u>1 225 €</u>
4) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Mise aux normes des sanitaires et travaux de sécurité incendie à la salle des fêtes	32 653	15 500	17 153	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.					
5) LE PIN Travaux de restauration à l'église	9 980	9 980	-	12 %	<u>1 197 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30.11.05					
6) PERVILLE Réaménagement des cuisines de la salle des fêtes	8 831	8 831	-	12 %	<u>1 059 €</u>
7) SAINT AIGNAN Mise aux normes électriques du foyer rural et de la mairie	2 758	2 758	-	31.20 %	<u>860 €</u>
8) TOUFFAILLES Restauration du mur du cimetière de Saint-Gervais	7 666	7 666	-	31.20 %	<u>2 391 €</u>

*** NOUVELLE DEMANDE PRESENTEE
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PAYS MIDI-QUERCY**

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
9) FENEYROLS Réhabilitation du presbytère en deux logements locatifs <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du Contrat de Pays Midi-Quercy.	242 500	160 000	-	20 %	<u>32 000 €</u>

*** 2EME TRANCHES**

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
10) LAMOTHE CAPDEVILLE Restauration des peintures intérieures de l'église d'Ardus <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 14 juin 2004 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT Le coût du projet étant revu à la baisse par la Commune, la deuxième tranche de dépense subventionnable est ramenée à 9 094 € HT.	<u>initial</u> 36 333 <u>ramené à</u> 24 594	9 094	-	18 %	<u>1 636 €</u>

**NOUVELLE DEMANDE PRESENTEE DANS LE CADRE
DE LA POLITIQUE ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS
AUX PERSONNES HANDICAPEES**

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE.
11) MAS GRENIER Accessibilité aux personnes handicapées au groupe scolaire	8 500	8 500	-	18 %	<u>1 530 €</u>

**NOUVELLE DEMANDE PRESENTEE DANS LE CADRE
DE LA POLITIQUE EXTENSION OU AMENAGEMENT DE MAIRIES**

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE.
12) MALAUSE Réaménagement de la mairie	73 960	15 500	58 460	12 %	<u>1 860 €</u>

EXTENSION OU AMENAGEMENT DE MAIRIES 2ème TRANCHE

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE.
13) LAVIT DE LOMAGNE Travaux de rénovation de la mairie	33 972	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30 mai 2005 qui a accordé à la Commune : - 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT - 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT					
14) MEAUZAC Travaux de rénovation de la mairie	22 569	7 069	-	18 %	<u>1 272 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30 mai 2005 qui a accordé à la Commune : - 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT - 2ème tranche de dépense subventionnable de 7 069 € HT					
15) VILLEBRUMIER Grosses réparations intérieures à la mairie	37 951	15 500	-	24 %	<u>3 720 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30 juin 2003 qui a accordé à la Commune : - 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT - 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT					

TOTAL.....58 050 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204 1437 – sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2006.....	600 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	161 748 €
Engagé à la précédente commission permanente.....	58 050 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	219 798 €
Disponible.....	380 202 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-45

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA
REALISATION DES TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE 1) CASTELSARRASIN, DONZAC, FENEYROLS,
LAMOTHE CAPDEVILLE, LA VILLE DIEU DU TEMPLE, LE PIN,
PERVILLE, SAINT AIGNAN et TOUFFAILLES

2) MAS GRENIER

3) LAVIT DE LOMAGNE, MALAUSE, MEAUZAC et VILLEBRUMIER

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de
58 050 € :

1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

** Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) CASTELSARRASIN Travaux de réfection de toiture de l'église de GANDALOU	16 803	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
2) DONZAC Restauration de la toiture de la chapelle St Martial	17 300	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
3) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Remise en état des toitures de trois bâtiments communaux (BCD, école, appartements école)	6 806	6 806	-	18 %	<u>1 225 €</u>
4) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Mise aux normes des sanitaires et travaux de sécurité incendie à la salle des fêtes <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2007.	32 653	15 500	17 153	18 %	<u>2 790 €</u>
5) LE PIN Travaux de restauration à l'église <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30.11.05	9 980	9 980	-	12 %	<u>1 197 €</u>
6) PERVILLE Réaménagement des cuisines de la salle des fêtes	8 831	8 831	-	12 %	<u>1 059 €</u>
7) SAINT AIGNAN Mise aux normes électriques du foyer rural et de la mairie	2 758	2 758	-	31.20 %	<u>860 €</u>
8) TOUFFAILLES Restauration du mur du cimetière de Saint-Gervais	7 666	7 666	-	31.20 %	<u>2 391 €</u>

**Nouvelle demande présentée dans le cadre du contrat de Pays Midi-Quercy*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
9) FENEYROLS Réhabilitation du presbytère en deux logements locatifs	242 500	160 000	-	20 %	<u>32 000 €</u>

Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du Contrat de Pays Midi-Quercy.

** 2ème tranche*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
10) LAMOTHE CAPDEVILLE Restauration des peintures intérieures de l'église d'Ardus	<u>initial</u> 36 333 <u>ramené à</u> 24 594	9 094	-	18 %	<u>1 636 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 14 juin 2004 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT Le coût du projet étant revu à la baisse par la Commune, la deuxième tranche de dépense subventionnable est ramenée à 9 094 € HT.					

** Nouvelle demande présentée dans le cadre de la politique accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION. DEPARTEMENTALE.
11) MAS GRENIER Accessibilité aux personnes handicapées au groupe scolaire	8 500	8 500	-	18 %	<u>1 530 €</u>

** Nouvelle demande présentée dans le cadre de la politique extension ou aménagement de mairies*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION. DEPARTEMENTALE.
12) MALAUSE Réaménagement de la mairie	73 960	15 500	58 460	12 %	<u>1 860 €</u>

EXTENSION OU AMENAGEMENT DE MAIRIES

** 2ème tranche*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION. DEPARTEMENTALE.
13) LAVIT DE LOMAGNE Travaux de rénovation de la mairie	33 972	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30 mai 2005 qui a accordé à la Commune : - 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT - 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT					
14) MEAUZAC					

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE.	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION. DEPARTEMENTALE.
Travaux de rénovation de la mairie	22 569	7 069	-	18 %	<u>1 272 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30 mai 2005 qui a accordé à la Commune : - 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT - 2ème tranche de dépense subventionnable de 7 069 € HT					
15) VILLEBRUMIER Grosses réparations intérieures à la mairie	37 951	15 500	-	24 %	<u>3 720 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30 juin 2003 qui a accordé à la Commune : - 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT - 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT					

TOTAL.....58 050 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,